



PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Eau Environnement

Unité « Energie, Lutte contre les
Nuisances, Paysages »

Nos réf. : GB/

VAffaire suivie par : Georges BREDA

georges.breda@nord.gouv.fr

Tél. : 03.28.03.84.04 – Fax :03.28.03.83.80

Lille, le **26 SEP 2018**

Le Préfet
à

Mesdames et messieurs les maires
du département du Nord

Objet : Révision du classement sonore du réseau ferroviaire du département du Nord.

P.J. : Rapport de classement sonore

La Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement transposée en droit français par les articles L.572-1 à L.572-11 du code de l'environnement impose la réalisation d'un classement sonore des infrastructures de transports terrestres.

Suite aux dispositions de l'arrêté du 23 juillet 2013, relatif aux modalités du classement des infrastructures des transports terrestres et de l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit, la mise à jour du classement sonore des voies du département du Nord a été arrêtée le 26 février 2016 pour les infrastructures routières hors voies ferrées. Les arrêtés du 15 octobre 2001 et du 15 mars 2002 pour les voies ferrées doivent encore être révisés.

Le réseau ferré de France a révisé le classement sonore de ses voies en janvier 2018. Ses conclusions sont réunies dans le rapport « Révision du classement sonore 2018 du réseau ferré en région Hauts-de-France » joint à ce présent courrier. En conséquence, un nouvel arrêté préfectoral devra être établi afin d'intégrer les modifications apportées par ce rapport.

Votre commune étant située dans les zones recensées comme affectées par le bruit généré par les infrastructures ferroviaires, je vous invite à prendre connaissance de ce rapport et du projet d'arrêté ; puis, à transmettre vos remarques éventuelles à la DDTM du Nord pour le **31 décembre 2018 au plus tard** :

- par courriel : ddtm-elnp@nord.gouv.fr
- par courrier : DDTM du Nord – Service Eau Environnement – Unité ELNP – 62, boulevard de Belfort – CS 90007 – 59042 LILLE CEDEX

Pour rappel, les informations relatives au classement sonore des infrastructures routières sont consultables sur le site internet des services de l'État dans le Nord à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit/Classement-sonore/Consultation-des-maires-revision-classement-sonore-RFF-2018>

La direction départementale des territoires et de la mer reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale

Violaine DÉMARET